

Comité des prix

Mandat

Avril 2023



1. Introduction

Les prix et distinctions décernés par la communauté de ski de fond, les temples de la renommée et les organismes honorifiques récompensent la performance sportive, la performance des entraîneurs, l'arbitrage, l'effort individuel, la construction du sport, le bénévolat et la contribution exceptionnelle des médias et des commanditaires, autant d'éléments qui font progresser le sport et renforcent la communauté.

2. Objectif

Le comité des prix (le « comité ») dirige le processus de remise des prix afin de reconnaître l'excellence et le soutien au sport et de promouvoir l'esprit de bénévolat et de dévouement au sein de la communauté canadienne de ski de fond.

3. Responsabilité

Ce comité opérationnel relève de la direction générale et n'a pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la direction générale ou d'engager Nordiq Canada de quelque façon que ce soit, à moins d'une autorisation particulière de la direction générale.

4. Mandat

Le comité fait des recommandations à la direction générale et l'appuie comme suit :

- a. Veiller à la sollicitation juste et équitable des nominations et de la sélection des lauréats des prix de Nordiq Canada, y compris le Prix Dave Rees, le Prix Firth et le prix de Bénévole de l'année, qui sont habituellement présentés lors de l'assemblée générale annuelle de Nordiq Canada.
- b. Superviser la nomination du Prix des médias et du Prix du commanditaire de Nordiq Canada, octroyés selon les recommandations du personnel de Nordiq Canada, et habituellement présentés lors de l'assemblée générale annuelle de Nordiq Canada.

- c. Évaluer chaque année le besoin de modifier les critères des prix existants, de changer les prix décernés et d'en ajouter de nouveaux.
- d. Proposer des candidatures de qualité à des organisations et pour des prix de mérite, qui peuvent inclure, sans s'y limiter :
 - Panthéon des sports canadiens
 - Temple de la renommée du ski canadien
 - Prix de l'Association canadienne des sports d'hiver, dont les prix commémoratifs John Semmelink (athlète), Pat Ramage (bénévole) et Dee Read (entraîneur)
 - Distinctions civiles, dont l'Ordre du Canada et le prix du Gouverneur général
 - Temple de la renommée olympique du Canada
 - Association canadienne des entraîneurs

5. Membres

- a. Le comité est composé d'au minimum trois membres, dont au moins une femme et un homme. Un de ces membres sera issu du Conseil d'administration. Les membres doivent représenter différents segments de la communauté de ski de fond.
- b. Le membre du conseil d'administration sera recommandé par la présidence du conseil d'administration après consultation de l'ensemble des membres du conseil, chaque année à la suite de l'assemblée générale annuelle de Nordiq Canada.
- c. La direction générale, en consultation avec la personne représentante du Conseil, nomme les membres du comité, y compris la présidence.
- d. Le mandat dure un an et est renouvelable.
- e. La direction générale est membre d'office.

6. Décisions

- a. Le comité s'efforce de prendre des décisions et de faire des recommandations par consensus. En cas de désaccord, les membres du comité votent.
- b. Les membres sont tenus de déclarer les conflits d'intérêts, qu'ils soient potentiels, réels ou perçus, avant le début des délibérations et de s'en retirer immédiatement. Les membres ne doivent pas voter en cas de conflit perçu ou réel. Si un membre du comité omet de déclarer un conflit d'intérêts dont la présidence a connaissance, cette dernière le déclarera.

7. Réunions

- a. Le comité établit un calendrier de réunions qui permet la réalisation des travaux en cours et respecte les échéanciers de candidature et de sélection fixés par Nordiq Canada et les organisations externes.
- b. Les réunions peuvent se dérouler au téléphone, en personne, ou par n'importe quel moyen facilitant la communication simultanée des membres du comité qui y assistent.
- c. Le comité tient un registre des recommandations et des décisions et le transmet à la direction générale.
- d. Le quorum pour chaque réunion du comité est de trois personnes.